

Dossier Scolaire et Périscolaire

Année scolaire 2023/2024

Ce dossier unique vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois :

- ☞ à l'école (maternelle ou élémentaire)
- ☞ au restaurant scolaire,
- ☞ à l'accueil périscolaire du matin et du soir,
- ☞ à l'accueil de loisirs du mercredi,
- ☞ au transport scolaire.

□ Le dossier ci-joint est à retourner impérativement à la Mairie
avant le lundi 3 juillet 2023

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Coordonnées du groupe scolaire :

Groupe scolaire de Caulnes

8 rue des écoles - 22350 CAULNES

Tél : 02.96.83.91.96

Mail : ecole.0221535z@ac-rennes.fr

Coordonnées du service périscolaire :

Mairie de Caulnes - Service enfance

10 rue de la Ville Chérel - 22350 CAULNES

Tél : 07.62.68.40.77

Mail : periscolaire@caulnes.fr

Coordonnées du restaurant scolaire :

Restaurant scolaire

Rue des écoles - 22350 CAULNES

Tél : 02.96.83.85.03

Mail : restoscolaire@caulnes.fr

Pièces à joindre au dossier :

- **2 Attestations d'assurance** (1 pour l'école, 1 pour le périscolaire) **2023/2024** (civile + individuel accident)
- **Copie carnet de vaccinations** (né avant 2018 = DTP ; après 2018 = DTP, coqueluche, Haemophilus B, Hépatite B, Pneumocoque, Méningocoque C, ROR)
- **Photo**
- Protocole d'Accueil Individualisé en cas d'allergie. Certificat médical à fournir pour le restaurant scolaire
- Pour les familles non allocataires CAF, **copie de l'avis d'imposition revenus n-2** (des deux personnes dans le cas d'un couple vivant maritalement) ou **attestation CAF justifiant du quotient familial**.

}

**Obligatoire:
pour valide
le dossier**

HORAIRES

	7H15 --> 8h30	8h30 --> 11h45	11h45 --> 13h45	13h45 --> 16h30	16h30 --> 19h
LUNDI	Garderie périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Garderie périscolaire
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					
MERCREDI	Accueil de loisirs				

INFORMATIONS SCOLAIRES DIVERSES

Une fiche de renseignement et une fiche d'urgence seront distribuées par l'intermédiaire du cahier de liaison à la rentrée ainsi que d'autres documents d'informations propres à l'école. Accueil des enfants, 10 minutes avant les temps scolaires.

INFORMATIONS PERISCOLAIRES DIVERSES

Les frais de garderie des enfants de moins de 7 ans ouvrent droit à une déduction fiscale, pensez à demander une attestation auprès de la mairie. Il vous est demandé de ne pas cumuler les factures mais de bien faire des règlements distincts et de respecter les délais.

De plus, pour vous faciliter le règlement, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique. Pour cela, il vous suffit de remplir l'imprimé d'autorisation de prélèvement bancaire joint et de fournir un relevé d'identité bancaire mentionnant les références BIC IBAN.

Les factures de cantine, garderie et accueil de loisirs du mercredi vous seront désormais adressées par courrier, par le Trésor Public de Broons ; sauf les factures de garderie et accueil de loisirs du mercredi pour les personnes n'ayant pas optées pour le prélèvement automatique, qui elles, seront glissées dans le cartable de votre enfant ou remises à l'accueil de loisirs aux parents.

Frais de participation aux sorties scolaires pour les élèves du CP au CM2 de 12€ par an.

La rentrée scolaire 2023/2024 est marquée par la mise en place :
du PORTAIL FAMILLE et de la CANTINE à 1 €

■ **Le portail famille** est un service, gratuit, accessible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone qui permet de :

- Réaliser directement en ligne l'inscription administrative de votre (vos) enfant(s) aux services périscolaires.
- Réserver, modifier ou annuler la réservation des services.
- Consulter et payer en ligne vos factures.

C'est un service en ligne personnalisé et sécurisé qui sera amené à évoluer. Si ce service vous intéresse, nous vous demandons d'envoyer un mail à : comptabilite@caulnes.fr pour obtenir vos identifiants de connexion.

NOTA : Au vu de la mise en route de ce nouveau service, il est obligatoire de remplir également le dossier périscolaire ci-joint en format PAPIER.

■ **La cantine à 1 €** : Pour assurer à chaque famille des repas abordables et équilibrés à l'école, la mairie met en place ce dispositif proposé par l'Etat. Cette mesure a pour objectif d'inciter les familles les moins favorisées à inscrire leur-s enfant-s au restaurant scolaire, leur garantissant ainsi au moins un repas complet par jour. L'Etat participe à hauteur de 3 € par repas.

RESTAURANT SCOLAIRE - Inscription à l'année

Les familles doivent noter sur le dossier les jours où leur(s) enfant(s) déjeunera(ont) au restaurant scolaire. Cette inscription sera définitive pour toute l'année scolaire.

Attention : les enfants seront inscrits et les repas seront facturés automatiquement au restaurant scolaire si les dossiers ne sont pas rendus complets, avant le lundi 4 septembre 2023, même si l'enfant n'y mange jamais.

Toutefois =

- 1) Toute absence signalée 8 jours à l'avance sera déduite de la facture mensuelle.
- 2) En cas de maladie, les repas ne seront plus facturés à partir du 3ème jour d'absence, si l'absence est justifiée par un certificat médical fourni au restaurant scolaire dans les 48 h, 2 jours de carence seront appliqués. Le mercredi est considéré comme jour scolaire.

Dans ces deux cas, il est impératif d'en informer directement le restaurant scolaire par mail, en précisant les nom, prénom et classe de l'enfant, sans quoi votre demande ne pourra être prise en compte.

➤ restoscolaire@caulnes.fr

➤ ou au 02 96 83 85 03 les lundi/mardi/jeudi/vendredi de 7 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

ALSH - Pour toute question ou modification : periscolaire@caulnes.fr ou 07 62 68 40 77

TRANSPORT SCOLAIRE : Les enfants de maternelle, prenant le car de Caulnes, **doivent impérativement être accompagnés et récupérés par un adulte à l'arrêt de car**, le cas échéant, l'enfant sera conduit au pôle enfance.

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES au 1er septembre 2023

GARDERIE	
Matin	1,51 €
Soir jusqu'à 18 h	2,71 €
Soir jusqu'à 19 h	3,37 €
Matin et soir jusqu'à 18 h	3,11 €
Matin et soir jusqu'à 19 h	3,94 €
<i>Gratuite à partir du 3ème enfant</i>	
TRANSPORT SCOLAIRE	
Par enfant et par trimestre	35,37 €
A partir du 3ème enfant	17,69 €

RESTAURANT SCOLAIRE		
Enfants scolarisés	Caulnais*	Hors Caulnais ou repas occasionnel
QF : de 0 à 1000	1,00 €	1,00 €
QF : de 1001 à 1300	2,80 €	4,20 €
QF : 1301 et plus	3,80 €	5,70 €

* Ou résidant dans une commune ayant signé une convention de prise en charge du déficit

ACCUEIL DE LOISIR DU MERCREDI ET DES VACANCES							
	QF < 331	QF de 331 à 650	QF de 651 à 800	QF de 801 à 1100	QF de 1101 à 1310	QF >1310	Hors convention
1/2 journée matin ou après-midi (avec repas)	4.50 €	6 €	8 €	9.50 €	10.50 €	12 €	12 €
Journée entière (avec repas)	6 €	8 €	11 €	13 €	14 €	16 €	16 €
Un tarif dégressif sera applicable aux enfants présents à la journée ou demi-journée : -10 % pour le 2ème enfant et - 20 % à partir du 3ème enfant							

Règles pour les services dont le tarif dépend du quotient familial. La facturation est établie selon :

- Le dernier quotient familial connu lors de la rentrée scolaire.
- Le dernier quotient familial connu au moment de l'arrivée de la famille en cas d'inscription en cours d'année scolaire.

Pour les familles allocataires de la CAF, la mairie peut consulter le quotient familial des parents sous réserve de l'accord signé de la famille sur le dossier d'inscription.

En l'absence de documents justificatifs, le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué.

Vaccins Assur civile Assur indiv acc Rentre seul(e) Non photo Allergie 1. L'ENFANT (* Champs obligatoires)

Nom * : _____ Prénom * : _____

Age : _____ Né(e) le * : ___/___/___ Sexe : M F

Classe en 2023/2024* : _____

PHOTO

2. LA FAMILLE / LE TUTEUR**Représentant légal 1**Autorité * : Père Mère Tuteur Autres (précisez) : _____

Nom * : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom * : _____

Adresse * : _____ Code postal : L L L L L Ville * : _____

Téléphone domicile : ___/___/___/___/___ Téléphone portable * : ___/___/___/___/___

Téléphone travail : ___/___/___/___/___ E-mail * : _____@_____

Profession : _____ Lieu de travail (ville) : _____

Autorité parentale : oui non **Représentant légal 2**Autorité * : Père Mère Tuteur Autres (précisez) : _____

Nom * : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom * : _____

Adresse * : _____ Code postal : L L L L L Ville _____

Téléphone domicile : ___/___/___/___/___ Téléphone portable * : ___/___/___/___/___

Téléphone travail : ___/___/___/___/___ E-mail * : _____@_____

Profession : _____ Lieu de travail (ville) : _____

Autorité parentale : oui non Situation familiale : Célibataire Marié Pacsé Union maritale Veuf Divorcé Séparé**En cas de divorce ou de séparation** : Joindre la décision de justice, le cas échéant :Mode de garde : garde exclusive partagée alternée

Afin d'organiser au mieux le service d'accueil périscolaire, nous vous invitons à vous rapprocher du service périscolaire pour indiquer toute contrainte relative à l'organisation de la garde de l'enfant.

Assurance extra-scolaire :**OBLIGATOIRE : joindre une photocopie de l'assurance périscolaire 2023/2024 avant la rentrée**

Nom de la Compagnie * : _____ N° de police * : _____

Régime Social : CAF MSA Autres : _____ N°allocataire CAF : _____ J'autorise la commune de Caulnes à se connecter à CAPPRO (Service en ligne de la Caisse d'Allocations Familiales qui permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission).

Pour les familles non allocataires CAF, fournir une copie de l'avis d'imposition sur les revenus n-2 ou une attestation de quotient familial. A défaut d'accès à ces données nécessaires au calcul des tarifs des prestations, la tarification maximale sera appliquée.

FRERES ET SŒURS PRESENTS A L'ECOLE DE CAULNES

NOM	Prénom	Age	Classe

3. LES SERVICES MUNICIPAUX

Pré-inscription (à titre d'information pour le service périscolaire) de votre enfant à

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR (GARDERIE)		
	MATIN (garderie) De 7h15 à 8h20	SOIR (goûter, étude, garderie) De 16h40 à 19 h – Pénalité 10 €/quart d'heure si retard
Maternelle : si votre enfant reste à la garderie le soir, il vous est demandé d'en informer son enseignant ou son ATSEM le matin même		
Elémentaire : si votre enfant reste à la garderie le soir, il devra prévenir son enseignant lors du pointage du matin		
Concernant le matin, vous avez juste à déposer votre enfant au pôle enfance aux horaires d'accueil.		

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI et des VACANCES SCOLAIRES (repas inclus au restaurant scolaire)

Le programme et la feuille d'inscription seront à prendre à la mairie à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant.

Les inscriptions ou annulations doivent être faites au moins une semaine à l'avance auprès de la Mairie, pour des raisons de logistique,

en cas d'annulation pour maladie (journée non facturée) merci de fournir un certificat médical, Merci.

Inscription de votre enfant à

TRANSPORT SCOLAIRE		
	<input type="checkbox"/> CAULNES ou <input type="checkbox"/> SAINT JOUAN DE L'ISLE	
	MATIN	SOIR
LUNDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
MARDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
JEUDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
VENDREDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

RESTAURATION SCOLAIRE

Cette inscription est valable pour l'année 2023/2024,
en cas de changement de planning merci de prévenir au moins une semaine à l'avance,
repas non facturé à partir du 3^{ème} jour d'absence,
auprès du restaurant scolaire par mail, Merci.

LUNDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
MARDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
JEUDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
VENDREDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

4. LE DOSSIER SANITAIRE

ALLERGIES / MALADIE : Oui – Non

Si oui, veuillez contacter le service périscolaire de la Mairie afin de voir la mise en place d'un Plan d'accueil individualisé (PAI) afin d'assurer la bonne prise en charge de votre enfant.

N° tél : 02 96 88 70 30 – mail : periscolaire@caulnes.fr

VACCINS OBLIGATOIRES

OBLIGATOIRE : J'atteste sur l'honneur que mon enfant est à jour de ses vaccins.

Signature du représentant légal

Nom du MEDECIN traitant	Adresse	Téléphone

AUTORISATION A VENIR CHERCHER MON ENFANT		
NOM Prénom	Lien de parenté	Téléphone

Si, occasionnellement, une autre personne vient chercher l'enfant, il faut fournir un mot sur une feuille volante pour le personnel périscolaire en précisant : nom et prénom de la personne venant chercher votre enfant ainsi que la date et l'heure approximative. Sinon votre enfant restera au service périscolaire.

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE		
Nom et prénom	Lien de parenté	Téléphone

AUTORISATION DE FILMER / PHOTOGRAPHER

- AUTORISE(NT) la diffusion de l'image de mon enfant sur tous supports de communication de la Mairie suivants :
- bulletin et site internet communal journal (Ouest France, Petit Bleu...)

AUTORISATION DE PRENDRE LES TRANSPORTS

- AUTORISE(NT) que mon enfant prenne le car en cas de sortie le mercredi

AUTORISATION A PARTIR SEUL

- AUTORISE(NT) mon enfant à partir seul de l'enceinte de l'école élémentaire :
- à 16h30, pour rejoindre sa famille à l'école maternelle
- à 16h30, pour rentrer chez soi

- N'AUTORISE(NT) PAS mon enfant à partir seul de l'enceinte de l'école élémentaire.

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que cette autorisation s'adresse principalement aux enfants ayant atteint un degré de maturité suffisant pour appréhender la voie publique.

Rappel : La réglementation relative aux accueils de loisirs et la garderie périscolaire n'autorise pas le départ de l'enfant seul, peu importe son âge.

AUTORISATION DE CONSULTATION DU SITE CAFPRO

- AUTORISE(NT) la ville de Caulnes à consulter notre dossier allocation CAFPRO.

La Caisse d'Allocations Familiales met à votre disposition un service internet à caractère professionnel qui vous permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 5 janvier 1978, vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en cochant la case ci-après. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier (évaluation de quotient familial, avis d'impôts sur les revenus 2012). Si ces éléments ne sont pas fournis, les familles concernées se verront appliquer le tarif maximum.

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

6. REGLEMENT DES FACTURES

Merci de bien vouloir respecter le délai de règlement indiqué sur la facture

- Par prélèvement automatique (Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous devez compléter l'autorisation de prélèvement, sauf si prélèvement déjà en cours) :
GARDERIE CANTINE ALSH
- Par chèque :
GARDERIE CANTINE ALSH
- Par virement Payfip :
GARDERIE CANTINE ALSH
- Par CESU :
ALSH
- Si la facture est à envoyer à une autre adresse que celle du représentant légal, merci de bien vouloir préciser ci-dessous les nom, prénom, adresse de facturation et faire signer cette feuille par le représentant légal de l'enfant et la personne qui recevra la facture (sans les 2 signatures, la facture sera adressée au représentant légal)

NOM et prénom :

Adresse :

Signature du représentant légal,

Signature du débiteur,

7. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Nous soussignés, Madame et/ou Monsieur : _____

CERTIFIE(NT) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des services périscolaires (2^{ème} et 3^{ème} pages de ce dossier) que mon enfant fréquente et nous nous engageons à respecter toutes les clauses.

À _____, le __/__/__

Mention "Lu et Approuvé"

Signature des parents

Signature de l'enfant

Mentions d'information

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service périscolaire de la commune de Caulnes aux fins de : gestion et suivi des inscriptions et présence à l'école et aux services périscolaires et extrascolaires, facturation, gestion de la restauration scolaire et du transport scolaire. Ces informations sont conservées pendant une durée de 12 mois à compter de la fin de la scolarisation. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les destinataires des données sont : les services de la commune concernée, les partenaires institutionnels nécessaires au bon fonctionnement des services. La commune de Caulnes pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de Madame la Maire par courrier postal à cette adresse : 10 rue de la Ville Chérel – 22350 CAULNES ou par mail à cette adresse mairie@caulnes.fr.

Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr.

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :



Type de contrat : FACTURE CANTINE GARDERIE ALSH DU MERCREDI et VACANCES
(Cocher la ou les cases correspondantes)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA COMMUNE DE CAULNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA COMMUNE DE CAULNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- _ dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- _ sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 04ZZZ609971

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom, Prénom :

Nom : **COMMUNE DE CAULNES**

Adresse :

Adresse : 10 rue de la Ville Chérel

Code Postal :

Code Postal : 22350

Ville :

Ville : CAULNES

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE



DOMICILIATION BANCAIRE

NOM et adresse de la BANQUE =

Type de Paiement : Prélèvement répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA)

Signature :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA COMMUNE DE CAULNES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LA COMMUNE DE CAULNES.